



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte-rendu du 1^{er} mars 2021

Délibération n° 2021-01 : Rapport d'orientation budgétaire 2021

Le Président informe que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et comptes. Une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Monsieur Le Président présente donc cette note et indique qu'elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) annexé à la présente délibération pour l'exercice 2021 conformément aux textes en vigueur, et ce, dans les deux mois précédents le vote des budgets de la collectivité.**
- précise que ce rapport a été l'outil d'un débat d'orientation budgétaires**

Délibération n° 2021-02 : Projet d'établissement de la crèche et modification du règlement intérieur

Monsieur le Vice-Président présente les rapports ci-joints annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité (1 abstention) :

- d'adopter le projet d'établissement de la crèche et les modifications du règlement intérieur.**

Délibération n° 2021-03 : Bilan d'activité de la crèche 2020

Monsieur le Vice-Président présente le rapport ci-joint annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité (1 abstention) :

- d'adopter le bilan d'activité 2020 de la crèche**

Délibération n° 2021-04 : Désignation du représentant de la CCBC au sein de la SPL Terres du Limousin

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a adhéré à SPL tourisme portée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne par sa délibération n°2020-57 du 14/09/20. LL Conseil avait alors envisagé de désigner le Président de la Communauté de Communes comme membre représentant et par défaut le Vice-Président en charge du tourisme. Il s'avère qu'il ne peut y avoir qu'un seul administrateur au sein de la SPL pour représenter Briance-Combade et qu'il est donc proposé que soit désigné M. Jean-Claude Sautour

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de DESIGNER M. Jean-Claude SAUTOUR comme représentant permanent de la CCBC à l'assemblée générale des actionnaires et au Conseil d'administration de la SPL dédiée au développement touristique et d'accepter toutes les fonctions ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par les instances de la SPL ;
- d'AUTORISER le représentant de la CCBC à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général de la SPL ;
- d'AUTORISER le représentant de la CCBC à approuver la version définitive des statuts lors de l'AG extraordinaire de constitution de la société ;
- d'AUTORISER M. Jean-Claude SAUTOUR à prendre à signer tous les actes nécessaires à la constitution de ladite société et l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h